



Fiche Concept n°9 - Ethique de l'intervention

L. Scheers

VormingPlus, Anvers

Le but de la fiche

- La recherche et la répartition des tâches et des responsabilités,
- La position changeante des utilisateurs, au cours, pendant et après le processus,
- L'organisation et la structuration de la participation.

Présentation du concept

Les tâches et responsabilités de chacun

Le point de départ de la participation est la recherche de la répartition légitime des tâches et responsabilités des partenaires ou parties prenantes d'un projet d'aménagement d'espace public au sein d'une communauté d'apprentissage. Les tâches et les responsabilités sont indissociables. Les citoyens, les habitants et les utilisateurs ne portent pas la responsabilité finale de l'aménagement, si ce n'est via leur vote dans l'isoloir, et ainsi, la démocratie représentative continue à jouer son rôle. Les citoyens ne disposent pas des expertises que l'on peut rencontrer auprès des différents partenaires professionnels. L'inverse étant vrai, il ne faut pas que les partenaires les plus forts, les partenaires professionnels, s'approprient les tâches et les responsabilités qui ne sont pas les leurs ; les formes de citoyenneté active seraient alors hypothéquées.

Avoir voix au chapitre, ce n'est pas participer

Lorsque les souhaits et les besoins sont envisagés au cours d'une réunion, si on ne parle pas des statuts et des possibilités d'infléchir les décisions, il n'y a pas de partenariat responsable. On part d'une soi-disant égalité entre les partenaires mais la répartition des responsabilités n'a pas eu lieu. S'il est vrai que les souhaits et les sentiments ainsi récoltés apportent une situation plus confortable pendant un laps de temps assez court, les habitants et les utilisateurs ne sont pas reconnus comme partenaires parce qu'ils ne perturbent pas le fonctionnement de la conduite politique. Il est d'ailleurs difficilement acceptable que des processus de participation se basent sur la formulation de solutions pour répondre à des souhaits ou à des besoins (parfois imposés) du moment. Cette façon de travailler, qui met en avant les besoins de développement de personnes ou de groupes de personnes, peut davantage inciter les citoyens à une position passive plutôt que les stimuler à participer activement.

L'inégalité des chances implique des processus particuliers

Dans la planification et la gestion de la société, l'inégalité des chances et des capacités entre les partenaires est un constat que l'on doit reconnaître et travailler lors de l'organisation de tout processus participatif. Il n'y a pas de participation si tous les processus mis en place ne sont pas une occasion de travailler à la réduction de ces inégalités.

La reconnaissance de l'inégalité des chances implique que l'accompagnateur désigne celui qui dispose du pouvoir de décision et celui qui n'en dispose pas parmi les groupes les plus faibles. C'est pourquoi

Tableau de bord « Participation et espaces publics »

Pour un développement et une gestion concertée des espaces publics

Recherche **Topozym** pour la Politique scientifique fédérale, Belgique



l'accompagnateur ne peut pas placer des personnes inégales dans un groupe intégré mais doit mettre en place des processus particuliers adaptés à leurs limites en termes de tâches et de responsabilité. Le processus de formation détermine les responsabilités des partenaires respectifs, des politiciens, des fonctionnaires, des experts externes, des utilisateurs et des habitants, et les stimule pour fixer des repères où leurs responsabilités commencent et se terminent. Le but est de déterminer les limites comme garantie des libertés et des possibilités d'intervention de chacun, et non d'indiquer les règles qui fixent ces libertés.

L'autonomie relative des partenaires

La participation est fortement liée à l'idée d'autonomie et d'autodétermination des partenaires, aux statuts de ceux-ci, à leur contribution en termes d'expertise et de jugement de la valeur de cette expertise et de celles des autres partenaires. Le point de départ est que chaque partenaire, lors de chaque processus, dispose d'une autonomie relative, en lien avec les compétences et les responsabilités de chaque acteur social ; ces compétences et responsabilités spécifiques sont très relatives car elles sont orientées selon l'apport des autres partenaires.

Ainsi, un concepteur de projet n'est pas un enquêteur qui, après avoir écouté les souhaits des habitants, élabore une proposition d'aménagement qu'il juge consensuel. Le concepteur doit indiquer, compte tenu d'une histoire particulière, comment il a créé des possibilités de vie et d'usage où les habitants et les utilisateurs d'aujourd'hui et des générations futures pourront réaliser leur propre cadre de vie suivant leur droit à l'autodétermination.

Introduire chaque compétence au bon moment

Les processus participatifs dans l'aménagement et la gestion de projets de développement d'espace public n'ont pas toujours conduit à une amélioration qualitative du processus ou de la valeur du projet. Pour cette raison, il faut non seulement surveiller les relations de pouvoir entre les différents partenaires lors du processus afin, notamment, que les plus faibles puissent être pris en considération, mais il faut veiller à ce que, dans de tels processus, les expertises issues de l'expérience puissent jouer leur rôle et être reconnues à leur juste valeur.

Tous les partenaires doivent être impliqués dans un processus commun, mais il faut également arbitrer les différentes expertises et responsabilités par rapport à la mission globale. Si la volonté de peser sur la décision devient plus grande que celle d'arriver, via un processus qualitatif, à un produit qualitatif, on court à l'erreur. C'est pourquoi les différentes compétences doivent être réunies et valorisées à leur juste titre. Au cours de chaque processus, il y a des moments où des compétences spécifiques entrent en ligne de compte. On peut reconnaître à tous les acteurs, selon les différentes étapes du projet, des compétences pour donner des idées, pour formuler des conseils, parfois pour écouter et parfois pour décider.

Chaque acteur ne garde donc pas la même compétence tout au long du processus, mais les compétences changent entre acteurs et partenaires pendant la réalisation du projet. Un usager pourra, par exemple, avoir un rôle de conseiller, puis plus tard un rôle d'informateur et ensuite de décideur.

En résumé, on peut déterminer, avec les partenaires, le parcours à suivre, de l'initiative à l'achèvement du projet, et on peut déterminer, au sein de ce cheminement, quelle place on donne à l'expertise des habitants/utilisateurs et comment cette expertise est intégrée dans le processus.

Tableau de bord « Participation et espaces publics »

Pour un développement et une gestion concertée des espaces publics

Recherche **Topozym** pour la Politique scientifique fédérale, Belgique



Intérêt du concept pour le développement et la gestion concertée des espaces publics

Pour un statut variable des usagers dans les processus participatifs

Lors de chaque projet, on passe par différentes phases qui déterminent le poids à accorder, lors du processus décisionnel, aux compétences et aux expertises tant des utilisateurs/habitants que des autres partenaires.

- Ainsi, les habitants/utilisateurs devront expliquer dès le début du projet quelles sont les significations individuelles et collectives à prendre ou à ne pas prendre en compte.
- Pendant la phase où les concepts et les idées sont consignés dans un design définitif, le projet doit, en accord avec tous les acteurs, intégrer les conseils et avis des habitants sur les propositions et leur manière de participer à la décision.
- A partir du moment où le commanditaire formule la mission, ses intérêts et son implication dans la mission, dans un contexte élargi, les habitants/utilisateurs doivent avoir la possibilité de retrouver les objectifs du commanditaire et les intérêts qui ont été pris en considération.
- Pendant que le commanditaire structure le projet en partant de la finalité du projet et qu'il indique comment il veut concrètement réaliser le projet, les habitants /utilisateurs doivent pouvoir se positionner dans cet agenda du projet. Il s'agit alors d'intégrer correctement l'expertise d'expérience dans le processus.
- Dans la phase d'exécution, les expertises d'expérience se concentrent surtout sur le fait d'informer, afin de comprendre le déroulement du projet et que tous les acteurs, y compris les habitants/utilisateurs puissent expliquer cela aux autres habitants/utilisateurs.
- Enfin, il y a appropriation ou rejet par les utilisateurs, et la manière dont le projet va vivre sa propre vie. Au cours de cette phase, toutes les parties prenantes doivent avoir l'occasion d'intégrer le projet dans leur cadre de vie, et les utilisateurs doivent être informés et stimulés à s'approprier le projet.

Sources

- Santens M., 1998. Naar een participatie met wisselende posities van de gebruiker, in Stedelijkheid & Kwaliteit, Visie & Partnerschap, Stad Antwerpen, Koning Boudewijnstichting, Antwerpen/Brussel, pp. 192-197.
- Santens M., Scheers L., Struyven J., 1983. Participatie, denken en doen, vormingscentrum Intermedium vzw, buurtwerk 't Lampeke vzw, CIAUD/ICASD, Leuven.
- Koerse W., 1982. Architectuur en onderorde, in Terug, en gaan en komen naar heden, Universiteit Gent, Dienst voor stedenbouw en planologie, afdeling architectuur, pp. 281-302.

Pour citer cet article : Scheers L. (Vormingplus), « Ethique de l'intervention », in Tableau de bord « Participation et espaces publics - Pour un développement et une gestion concertée des espaces publics », Recherche Topozym pour la Politique scientifique fédérale, partenariat Ulg (UGES), KUL (USEG), Institut d'Eco-pédagogie (IEP), Vorming plus Antwerpen, article 67, mis en ligne le 31 janvier 2009.

Tableau de bord « Participation et espaces publics »

Pour un développement et une gestion concertée des espaces publics

Recherche **Topozym** pour la Politique scientifique fédérale, Belgique



Partenaires du projet de recherche

The logo for UGES consists of the letters "UGES" in a bold, blue, sans-serif font.

UGES (Unité de Géographie Economique et Sociale, ULg)

- Serge Schmitz (promoteur)
- Isabelle Dalimier (coordination/recherche)
- Yannick Martin (recherche)



ISEG (Institute for Social and Economic Geography, KUL)

- Etienne Van Hecke (promoteur)
- Sarai De Graef (recherche)



IEP (Institut d'Eco-Pédagogie, ASBL)

- Christine Partoune (promoteur)
- Michel Ericx (website/formation)
- Marc Philippot (recherche)
- Stéphane Noirhomme (formation)



VormingPlus (Anvers)

- Kris Verheyen
- Luk Scheers
- Annelies Santens